

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 19, numéro 10

4^s



Me Robert Torralbo, associé et administrateur
du bureau de Montréal de Blakes

Blakes
*Une présence
incontournable dans
l'univers juridique
québécois*

■ Mme Nicole Duval-Hesler, première femme
nommée juge en chef du Québec
Nomination fort bien acceptée

■ Project Management
**Les bonnes pratiques du PMI
aident à mieux servir votre
clientèle** selon Martin Sheehan
et Diane Bertrand de Fasken Martineau

■ Macleod Dixon fusionne avec
Norton Rose

■ Le système judiciaire ukrainien
décrié par un organisme
humanitaire



Avocats



L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite.

Vous avez déployé beaucoup d'énergie et d'efforts pour atteindre vos objectifs. Desjardins en fera tout autant pour vous aider à aller encore plus loin.

Avec des professionnels qui connaissent la finance sur le bout de leurs doigts et des avantages ciblés pour répondre à vos besoins particuliers, que ce soit pour vous-même ou pour votre entreprise, l'offre Distinction de Desjardins est la solution idéale qui vous permet, entre autres, de profiter des privilèges suivants :

- Forfait avec transactions illimitées à 7,95 \$ par mois incluant chèques personnalisés, traites et mandats, certification de chèques et plusieurs autres services
- Remise d'une partie des frais annuels pour les cartes VISA* Desjardins OR
- Rabais et taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne, de financement et d'assurance de dommages
- Gamme complète de produits et services avantageux pour votre entreprise

**N'attendez plus; profitez de l'offre Distinction dès maintenant.
Rencontrez un conseiller en caisse ou un directeur de comptes
d'un centre financier aux entreprises Desjardins.**

desjardins.com/avocats

Détails et conditions sur desjardins.com/avocats.
* VISA Int./Fédération des caisses Desjardins du Québec, usager autorisé.



Coopérer pour créer l'avenir

Une présence incontournable, bien établie dans l'univers juridique québécois



*Me Yvon Martineau, associé,
spécialiste en droit corporatif*



*Me Sunny Handa, associé et spécialisé
en droit des nouvelles technologies et
sciences de la vie*



*Me Natalie Bussière, associée et
spécialisée en avantages sociaux et
régimes de retraite, travail et emploi.*

Le Monde Juridique rappelait récemment que le bureau de Montréal de Blakes fêtait ses dix ans. En effet, c'est le 12 septembre 2001 que la firme nationale ouvrait ses portes à Montréal.

Une croissance réfléchie et stratégique

Au cours de ces dix années, Blakes a patiemment mais précisément recruté un à un les soixante-quinze (75) avocates et avocats qui forment le bureau d'aujourd'hui, choisissant parmi les meilleurs de la communauté juridique de Montréal. À chaque fois, l'objectif de Blakes était le même : s'assurer de couvrir tous les secteurs de pratiques pour desservir sa clientèle d'affaires en lui offrant expertise et savoir-faire.

Désireuse de développer le marché du Québec, l'équipe de Blakes a compris l'importance de choisir des avocates et des avocats bien implantés dans leur milieu. De plus, dans l'objectif d'attirer une nouvelle clientèle québécoise, Blakes a recherché l'expertise parmi ses associés, que l'on pense notamment à Robert Torralbo (litige commercial et recours collectifs), Alain Massicotte (infra-

structure et grands projets), Natalie Bussière (régime de retraite et droit de l'emploi), Sunny Handa (nouvelles technologies et sciences de la vie), Bernard Boucher (insolvabilité et restructuration), Yvon Martineau (droit corporatif) pour ne nommer que ceux-là. «C'est par une action réfléchie et concertée que nous sommes allés chercher nos associés, gardant en tête qu'il fallait créer une équipe unie, qui se tient et qui travaille ensemble au succès du bureau.», rappelait Norm Saibil, un des associés fondateurs du bureau.

Aujourd'hui, Blakes s'affiche comme un chef de file dans l'ensemble des domaines juridiques d'affaires au Québec. Ainsi, Blakes est définitivement un joueur incontournable de la communauté juridique.

La différence Blakes

Depuis longtemps, Blakes a compris l'importance de développer de nouveaux marchés. La firme a ainsi développé d'importantes relations avec des cabinets de l'extérieur, notamment des États-Unis. Ouvrant des bureaux coup sur coup à Londres, à New-York, à Chicago,



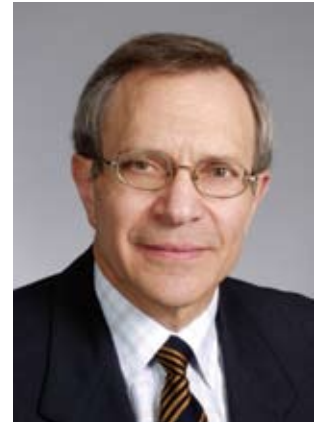
Me Alain Massicotte, associé chez Blakes, spécialiste en infrastructures et grands projets



Robert Torralbo, associé, administrateur bureau de Montréal, spécialisé en litige commercial et recours collectifs.



Me Bernard Boucher, associé, spécialiste en insolvabilité et restructuration



Me Norm Saibil, associé émérite, spécialiste en services financiers

en Chine et au Moyen-Orient, la présence internationale de Blakes est bien réelle et se fait sentir.

Qui plus est, Blakes multiplie les initiatives internationales que ce soit en Inde, en Europe ou en Afrique. Blakes s'est ainsi assuré d'aller chercher une large part du marché des affaires internationales impliquant des sociétés canadiennes. D'ailleurs, le rendement de Blakes sur les palmarès tant internationaux que nationaux confirme la présence notoire et dominante de Blakes à l'extérieur de nos frontières. Rappelons seulement que Blakes s'est récemment classé au 19^e rang du classement mondial de la League Tables of Legal Advisors to M&A. Il s'agissait de la seule firme canadienne s'était hissée dans les 20 premiers cabinets au monde.

Par ailleurs, pour s'assurer de maximiser la qualité de ses services, Blakes mise sur une plate-forme nationale intégrée. Blakes peut ainsi offrir à ses clients l'expertise dont ils ont besoin et ce, peu importe où elle se trouve. En effet, qu'il s'agisse de transactions commerciales d'envergure, de financements majeurs ou de litiges complexes, Blakes n'hésite pas à composer des équipes de juristes comportant des experts provenant de différents bureaux.

Une implication marquante dans la communauté

Il faut également souligner que, malgré son arrivée relativement récente au Québec, Blakes a su prendre sa place dans la communauté.

D'abord, mentionnons son implication dans la communauté juridique et d'affaires québécoise. Les séminaires «Classe affaires» de Blakes sont extrêmement popula-

res auprès de la communauté juridique québécoise. Le Monde Juridique peut en témoigner pour avoir assisté à certains de ces séminaires. À cet égard, il faut notamment souligner que la présence de Paul Martel, qui a participé à la rédaction de la nouvelle loi québécoise sur les sociétés par action, fait courir la communauté juridique et d'affaires québécoise chez Blakes avide d'obtenir de première source l'intention du législateur.

Blakes s'implique aussi dans la communauté en général. Pensons d'abord à son soutien indéfectible au Marathon de Montréal, une des vitrines incontournables de la métropole québécoise. Aussi, que ce soit pour des initiatives régionales ou nationales, on ne compte plus les distinctions reçues par l'équipe de Blakes en raison de l'engagement de ses membres dans la communauté. D'ailleurs, Tricia Kuhl, pour son engagement auprès de l'organisme Portage, et Marc-André Landry, pour son engagement dans l'enseignement des droits de la personne, ont tous deux reçu de prestigieux prix de l'Association du Barreau canadien.

Et ce n'est pas fini...

Les avocates et avocats du bureau de Montréal de Blakes sont évidemment fiers de ce qu'ils ont accompli. Cependant, au fil des diverses rencontres du Monde Juridique avec ceux-ci, il est frappant de constater leur motivation univoque à poursuivre le travail accompli et à assurer à leur cabinet une place plus grande encore sur le marché québécois. «Ce n'est que le premier chapitre de l'histoire du bureau de Montréal. Nous sommes confiants que le meilleur est à venir et nous y travaillons toutes et tous. Just watch us!», s'exclame Robert Torralbo avec la détermination qui le caractérise.

Une nouvelle firme de juricomptabilité voit le jour de façon grandiose

Par Rollande Parent

La juricomptable Guylaine Leclerc en rêvait : développer en France une plate-forme de services spécialisés d'experts en litige et en enquêtes financières. Instigatrice du premier cabinet spécifiquement dédié à la juricomptabilité au Québec, elle tenait à poursuivre sur sa lancée.

Une étude de marché terrain, nourrie par de multiples rencontres en France lui permettent d'identifier le partenaire idéal : Accuracy, là où se trouvent les seuls experts indépendants faisant partie d'un groupe.

Le président fondateur d'Accuracy, Frédéric Duponchel, a vite vu l'intérêt d'un tel maillage alors que le marché fran-



Christophe Leclerc, Associé, Frédéric Duponchel, Président fondateur, Hélène Le Gal, Consule générale de France, François Filion, Guylaine Leclerc et Manon Roy d'Accuracy

çais de l'expertise comptable se trouve en pleine effervescence.



Enquêtes, litiges, arbitrages
Évaluation d'entreprise
Support aux transactions
Redressement d'entreprise
Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL
Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

Notre métier :
quantifier pour décider

Notre expertise et notre rigueur pour donner
un sens aux chiffres



Guylaine Leclerc



Manon Roy



François Filion

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal



François Filion s'entretient avec Marcel Labrecque, Vice-président senior, Services portuaires et infrastructures au Port de Québec, ainsi que Me Daniel Dumais et Me Pierre Delisle de Heenan Blaikie Aubut

C'est ainsi qu'est née le 1er mai 2011 Accuracy Canada, devenant la huitième firme du groupe, mais la toute première hors Europe avec des bureaux à Montréal et à Québec. Outre Guylaine Leclerc, l'équipe est composée des juricomptables bien connus Manon Roy et François Filion auxquels s'ajoutent d'autres professionnels. À compter de novembre, Alain David dirigera le bureau de Montréal.

Cette synergie franco-québécoise se devait d'être soulignée. Elle le fut de belle manière le 21 septembre sous l'égide de la Consule générale de France à Québec, Hélène Le Gal, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec et la Chambre de commerce française au Canada, section Québec.

Il faut dire que l'équipe en place jouit d'une image professionnelle forte et que la démonstration de son expertise a été faite dans maints dossiers. Entre autres, dans celui de Vincent Lacroix, de Norbourg, ayant permis à l'Autorité des marchés financiers du Québec de démontrer les subterfuges utilisés pour tromper les autorités financières, gouvernementales et les déposants. Un membre important de l'équipe, François Filion a grandement contribué à l'enquête et témoigné pendant 19 jours consécutifs.

Nul doute que la firme maintenant établie à Montréal et à Québec connaîtra un succès retentissant ici même et que ces habiletés seront mises à profit en France, où tout demeure à bâtir en matière d'expertise juricomptable.

A titre d'illustration, voici ce que signale la juricomptable Leclerc quant au Tribunal d'Arbitrage International de Paris chargé de litiges de commerce internationaux. «Il y a peu d'experts français ayant les compétences requises en situation de confrontation devant les tribunaux. En conséquence, les arbitres se tournent très souvent vers des ex-

perts des pays anglo-saxons, dont la Grande Bretagne et les États-Unis.» C'est là qu'Accuracy Canada peut apporter une expertise supplémentaire à l'équipe européenne.

Autre marché potentiel : les enquêtes financières. Il s'en fait très peu en France et depuis peu. «Ce n'est qu'une question de temps avant que le pays fasse appel à de tels experts tant en demande qu'en défense», indique la spécialiste.

D'où ce constat : «En regard de la juricomptabilité, la France est un terrain quasi- vierge».

Michèle Gamache reçoit le Prix Jules-Deschênes de l'Association du Barreau canadien

Lavery est heureux d'annoncer que la Division du Québec de l'Association du Barreau canadien (ABC) a décidé d'honorer Me Michèle Gamache en lui décernant le Prix Jules-Deschênes, édition 2011.

Ce prix prestigieux, qui vise à reconnaître la contribution d'un membre de la Division du Québec de l'ABC qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel et d'un esprit d'équipe remarquable dans le cadre de son engagement continu au sein de l'Association, lui a été présenté lors du Dîner présidentiel annuel de la Division du Québec de l'ABC, le 12 mai 2011.

Œuvrant au sein de l'ABC depuis 1999, Michèle Gamache est membre du comité exécutif de la Division du Québec depuis 2003, présidente du comité des communications depuis 2004, membre du comité des communications national de l'ABC depuis 2005 et présidente depuis 2010. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds pour le Droit de demain depuis 2011 et elle a aussi été membre du comité de révision des règlements de l'ABC de 2005 à 2011.

« Nous sommes très honorés que Michèle Gamache soit la lauréate du Prix Jules-Deschênes en reconnaissance de sa contribution pour notre profession juridique et pour la Division du Québec de l'ABC. Ce prix, qui témoigne de la qualité et de la profondeur de son engagement professionnel, rejaille sur toute l'équipe Lavery, » a déclaré Élise Poisson, associée directeur.

La nomination de Nicole Duval-Hesler bien acceptée

Un commentaire d'André Gagnon



L'honorable
Nicole Duval-Hesler

Longtemps après la cour supérieure du Québec et la cour du Québec, la Cour d'appel du Québec aura enfin une première femme comme juge en chef, l'honorable Nicole Duval-Hesler, qui succède au juge JJ. Michel Robert, qui vient de prendre une retraite bien méritée. Le premier ministre Harper n'a pas fait durer trop longtemps le suspense avant de la nommer, ce qui est tout à son honneur.

En effet, la cour supérieure avait eu Mme Lise Lemieux comme première juge en chef au Québec. Elle a démissionné il y a quelques années pour des raisons personnelles. Auparavant, la cour du Québec avait été présidée par Mme Huguette Saint-Louis qui fut après quelques juges en chefs masculins remplacée par l'honorable Elizabeth Corté, laquelle dirige maintenant et depuis quelques années les destinées de la plus importante cour du Québec en terme de dossiers et de juridiction, sans parler de personnel.

Mme Nicole Duval-Hesler a siégé comme juge puinée à la Cour d'appel après avoir été aussi nommé à la cour supérieure du Québec. Sa nomination avait fait suite presque immédiatement au jugement dans une affaire de longue haleine soit la cause concernant la MIAUF, cause célèbre s'il en fut une, qui avait fait couler beaucoup d'encre dans les médias et de larmes de la part des personnes qui s'estimaient lésées d'avoir écouté le gouvernement fédéral en acceptant une subvention pour «calféutrer» leur demeure en donnant un contrat à des «poseurs de miuf» de manière à en assurer la chaleur en hiver à un coût moindre de chauffage.

Mme Duval-Hesler, alors avocate plaideur, avait été désignée comme procureur «barrister» au dossier par divers clients chapeauté par l'Office de la Protection des Consommateurs du Québec (OPCQ) et avait plaidé quelques causes types (sur

des milliers d'affaires semblables pendantes devant diverses juridictions, car le juge en chef de l'époque, l'honorable Jules O. Deschênes, avait cru bon de ne pas permettre d'utiliser la loi sur le recours collectif mais s'en tenir à quelques causes types. L'honorable René Hurtubise de la cour supérieure de Montréal après de très longs et complexes débats judiciaires avait rejeté l'affaire. La Cour d'appel avait maintenu la décision de la cour supérieure.

Attorney Designed Mobile App Saves Time or Solo Litigators With a Single Fillable PDF Form

iPleading Formats Proof of Service, Required Notices, Declarations, Letters, Affidavits, Subpoenas, Discovery Requests, and Other Documents Commonly Used in Litigation

Available on Android, iPhone, iPad, and iPod Touch, Esq Apps' iPleading is an attorney-designed document creation app for solo lawyers pressed for time. iPleading is a fillable PDF form with a perfectly measured caption, footer, and 28-line format designed to follow rules of state and federal courts. Attorneys can use iPleading to quickly complete time-sensitive written notices, proof of service, declarations, letters, and other documents used during the lifecycle of a case.

"A lot of attorneys, especially young attorneys like me, don't have staff on hand to prepare documents for court and opposing counsel. Solo lawyers with deadlines should not have to set aside critically important time to format ancillary documents. iPleading takes care of that problem. Just fill out the form, press send, check your email, and you've got a fillable form that follows the rules of state and federal courts," said California Attorney Adam Brumm, co-founder of Esq Apps.

iPleading is designed to be a fast, simple alternative to the complexity of using Microsoft Word to format litigation documents. Users are not required to enter any confidential client data into their iPhone, iPad, or Android-based device in order to create their custom pleading template. Attorneys instantly receive their fillable PDF form by email and fill out the form on their computer or on their smartphone or tablet with a fillable PDF app.

Volume 19, numéro 10

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef
 André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
 Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
 Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
 642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
 Zacharie Gagnon

Abonnement:
 Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
 Image-innée

Photographie
 Alain Michon
 Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2011 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

**Blakes : Une présence incontournable,
 bien établie dans l'univers juridique québécois..... 3**

**Une nouvelle firme de juricomptabilité
 voit le jour de façon grandiose
 Par Rollande Parent..... 5**

**Juge en chef du Québec
 La nomination de Nicole Duval-Hesler bien acceptée
 Par André Gagnon..... 7**

**Gestion de projet juridique
 Les bonnes pratiques du PMI aident à mieux servir votre clientèle
 Par Me Martin F. Sheehan et Me Diane Bertrand..... 10**

**Bonnes Tables de Montréal
 Par Claire Vuitton..... 14**

**Remise des « Prix Excellence 2011 du Monde Juridique »
 Par André Gagnon..... 16**

La formation professionnelle obligatoire se porte bien..... 18

BLG primé pour ses activités pro bon..... 19

D'un cabinet à l'autre..... 20

**Macleod Dixon fusionne avec Norton Rose OR
 et deviendra Norton Rose Canada
 23**

**Commission d'enquête dans l'industrie de la construction
 Le Bâtonnier du Québec s'estime satisfait des pouvoirs qui seront
 conférés à la commission d'enquête
 Par André Gagnon..... 24**

**Le système judiciaire ukrainien décrié par un organisme humanitaire
 27**

Ouverture du bureau de Gowlings à Beijing 29

**Président et CEO de la Chambre de Commerce du Canada
 Perrin Beatty ravi de la visite du secrétaire général..... 30**

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
 à la fine pointe de la technologie
 à l'ère du numérique...**

**vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
 encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.**

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

Praticienne aguerrie comme avocate, Me Duval-Hesler, épouse de Me William Hesler de Norton Rose (autrefois Ogilvy Renault) a connu une carrière variée comme plaidreuse et administratrice de cabinets d'avocats de pratique privée. Elle possède sans contredit l'expérience de la gestion de dossiers. Elle s'est aussi impliquée depuis plusieurs années dans le monde judiciaire et les technologies informatiques au sein d'organismes regroupant des juges ainsi qu'au sein de l'A.B.C. Dès le départ de la course à la succession du juge en chef Robert, son nom fut mentionné comme successeur possible. Sa nomination n'a surpris personne et est fort bien acceptée par les barreaux et les avocats plaideurs.

Le Barreau du Québec salue la nomination de Nicole Duval Hesler

Le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad.E., salue la nomination de la juge Nicole Duval Hesler à titre de juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

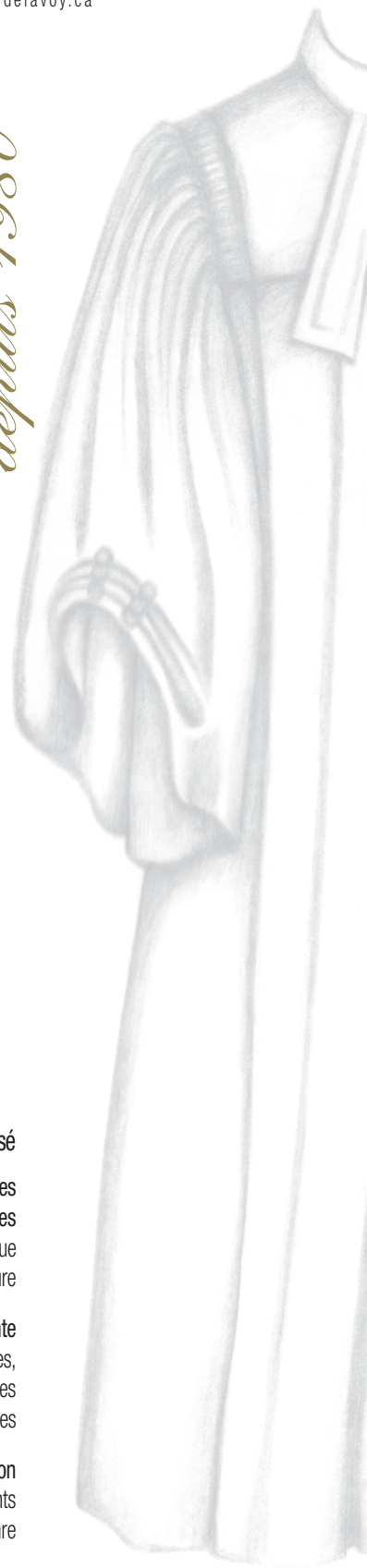
« Nous sommes heureux de cette nomination des plus pertinentes et dont le caractère s'inscrit déjà dans l'histoire, puisque c'est la première fois qu'une femme occupera le plus haut rang au sein de la magistrature québécoise. Mme Nicole Duval Hesler peut être assurée de la collaboration assidue du Barreau », a déclaré le bâtonnier Masson. « Qu'il s'agisse de soutenir les règles de pratique en vigueur à la Cour d'appel ou encore de défendre l'indépendance de la magistrature, le Barreau veillera à préserver les valeurs démocratiques et la saine administration de la justice dans l'intérêt de la population québécoise », a-t-il ajouté.

Admise au Barreau du Québec en 1968, Madame la juge en chef du Québec, Nicole Duval Hesler, affiche un parcours professionnel exemplaire tant dans sa carrière d'avocate qu'au sein de la magistrature.

Le Barreau du Québec tient à remercier le juge en chef du Québec sortant, l'Honorable J. J. Michel Robert, pour sa collaboration attentive à l'endroit du Barreau dans la réalisation de sa mission, tout au long de son mandat à titre de juge en chef de la Cour d'appel du Québec.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre

Gestion de projet juridique

Les bonnes pratiques du PMI aident à mieux servir votre clientèle

Par Me Martin F. Sheehan et Me Diane Bertrand

Les techniques de gestion de projet du Project Management Institute (PMI) ont été appliquées avec succès dans plusieurs industries (construction, ingénierie, informatique, etc.). Ce n'était qu'une question de temps pour qu'elles fassent leur entrée dans les services juridiques.

Qu'est-ce que la gestion de projet?

Le Project Management Body of Knowledge (PMBOK) publié par le PMI définit la gestion de projet comme étant « l'application de connaissances, d'expertises, d'outils et de techniques aux activités d'un projet afin d'en rencontrer les objectifs ».



Me Martin F. Sheehan



Me Diane Bertrand

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641

F : 514 368.1212

crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



À votre service
Depuis 1911

La gestion de projet améliore la capacité d'une entreprise à réussir ses projets en respectant les budgets, les échéances et les besoins du client.

Une gestion de projet efficace s'accomplit à travers différents processus qui sont regroupés en quatre (4) grandes étapes : l'initiation, la planification, l'exécution et la fermeture.

Phase I – Initiation

C'est la phase de l'écoute. Le professionnel demande au client de bien identifier le problème à résoudre ou l'objectif à atteindre. Cet objectif doit respecter l'acronyme anglais S.M.A.R.T. (spécifique, mesurable, atteignable, raisonnable et temporellement défini) et être exprimé en fonction des besoins d'affaires du client.

À cette étape, l'on discute des diverses solutions possibles. Nous devons aussi identifier toutes les personnes qui pourront être affectées par le projet et, si approprié, les consulter pour obtenir leur point de vue.

Phase II – Planification

C'est l'étape cruciale de la gestion de projet. À ce moment, l'on choisit les ressources et assigne un rôle respectif à chacun. On identifiera ainsi le ou les décideurs ainsi que ceux qui ont besoin d'être informés de la progression du projet. Afin de garantir le succès du projet, il faudra s'assurer que les ressources demeureront disponibles pour toute sa durée.

À l'étape de la planification, les protagonistes identifieront les risques ou contraintes qui peuvent nuire à la bonne marche du projet. Pour chaque risque, l'on élaborera une stratégie pour le mitiger, le transférer, l'éliminer, ou l'accepter. La gestionnaire de projet doit aussi établir un sain équilibre entre les différentes contraintes d'un projet incluant : la définition du projet (scope), l'échéancier, le budget et les ressources. La relation entre ces diverses contraintes est telle que la modification d'un des facteurs aura toujours un impact sur un autre.

Une fois la planification terminée, il est important de confirmer par écrit chacun des constats par le biais d'un plan stratégique approuvé par le client. Ce plan comprendra un budget et un échéancier.

Phase III – Exécution

L'exécution est l'étape de livraison du service. En livrant le service, il faut toujours garder à l'œil la portée du projet, l'échéancier et le budget.

AVEC BEAUCOUP D'IMPACT

Les entreprises et leurs conseillers travaillent de concert avec les consultants de Navigant afin de bénéficier **des conseils d'experts** pour une **meilleure compréhension** des affaires de **litiges et d'enquêtes**. Le but: **répondre aux besoins** avec succès.



Navigant Conseil L.J Inc.

Montréal: 514.798.5874

Ottawa: 613.230.4500

Québec: 418.780.5874

Toronto: 416.777.2440

NAVIGANT

www.navigant.com

LITIGES & ENQUÊTES • FINANCE & ÉCONOMIE • CONSEILS FINANCIERS • CONSEILS EN GESTION

©2011 Navigant Consulting, Inc.

À cette étape, il est primordial de maintenir une communication constante avec le client. L'utilisation de méthodes de communication modernes comme des extranets sont bien utiles à cet égard. Des rapports d'étapes qui comprennent des suivis sur le budget et l'échéancier doivent être transmis régulièrement au client.

Phase IV – Clôture

La dernière étape est celle où l'on mesure la satisfaction et où l'on célèbre le succès. À ce stade, le professionnel s'assoit avec le client et lui demande : « Êtes-vous heureux du résultat? Est-ce que vous avez l'impression d'en avoir eu pour votre argent? Que pouvons-nous faire mieux la prochaine fois? »

À la clôture, le professionnel doit, si approprié, faire des recommandations au client pour éviter qu'une situation semblable ne se produise dans l'avenir.

Fasken Martineau Waypoint – Point de mire

Chez Fasken Martineau, nous avons développé un processus de gestion de projet que nous appelons « Point de mire ». Il s'agit d'un outil stratégique et collaboratif unique qui a été conçu autour des grandes étapes du processus du PMI. Chaque nouveau dossier est analysé et fait l'objet d'un plan stratégique. Ce plan est adapté aux besoins d'affaires spécifiques du client et comprend une analyse des enjeux, des risques, un budget et un échéancier.

En cours d'exécution, une communication constante est assurée. Un extranet, accessible en tout temps, comprend les procédures, les contrats importants, le plan stratégique ainsi que les mises à jour, les budgets, l'échéancier, la facturation, etc.

Conclusion

La gestion de projet juridique n'est pas qu'une mode passagère. Il s'agit d'une transformation des services juridiques qui est là pour rester.

En créant une communauté de pratiques pour les juristes, le chapitre montréalais du PMI reconnaît l'importance de la gestion de projet dans le domaine juridique. La certification Project Management Professional (PMP®), appuyée par la communauté internationale des professionnels en gestion de projet, est maintenant ouverte aux avocats.

C'est à nous comme professionnels de bénéficier de cette expérience et de permettre à nos clients de profiter de cette expertise.

En quoi cette méthode est-elle plus avantageuse à la fois pour l'avocat et pour le client dans le cadre d'un mandat spécifique? Pouvez-vous nous donner un ou des exemples?

Me Martin Sheean : La gestion de projet requiert que toutes les parties identifient de façon claire l'objectif à atteindre et les obstacles qui peuvent survenir en cours de route avant que le projet ne démarre. Cela permet d'identifier des stratégies à l'avance pour minimiser les risques que l'objectif ne soit pas atteint.

À titre d'exemple, dans un litige entre un manufacturier et son fournisseur, l'avocat du fournisseur peut définir l'objectif ainsi: "obtenir un jugement final qui est favorable au manufacturier". Cependant, pour le client, les objectifs peuvent être très différents. Le client peut vouloir avant tout s'assurer que le fournisseur continue de l'approvisionner en pièces ou services dont il a besoin et ce, tant pendant qu'après le litige. Cet objectif peut entrer en conflit avec une position agressive requise pour obtenir gain de cause au procès. Il peut vouloir éviter à tout prix la mauvaise publicité qui résulte de l'action elle-même ou encore plus d'un jugement publié. Finalement, même s'il est intéressé à obtenir un jugement favorable, le manufacturier ne l'est pas nécessairement à n'importe quel coût ou à n'importe quelle échéance.

Quant aux risques, ceux-ci sont aussi multiples. À titre d'exemple, le manufacturier doit être avisé que certaines personnes clés de son entreprise seront monopolisées par un litige éventuel ou que d'autres employés qui ont quitté en mauvais termes devront être témoins lors d'un procès éventuel.

En s'assurant que les parties s'entendent sur une définition de succès, l'avocat(e) maximise les chances que son client soit heureux. En bout de ligne, un client heureux va lui refaire confiance à nouveau et parler en bien de lui ou elle à d'autres contacts d'affaires.

Quel bénéfice le client en retire-t-il s'il y a lieu du point de vue coût des honoraires ? cela se traduit-il par une économie d'honoraires ?

Me Martin Sheean : Un projet bien planifié et qui est encadré au niveau des échéances coûte toujours moins cher qu'un projet que l'on improvise au fur et à mesure. En fournissant au client un budget et un échéancier, l'avocat(e) devient co-responsable d'en assurer le respect. L'avocat(e) cherche donc constamment des façons de rendre des services de manière plus efficace (en temps et en argent) et devient partenaire avec le client à cet égard.

Diane Bertrand : L'approche améliore généralement la prévisibilité des honoraires – rien ne déplaît plus au vice-président affaires juridiques de présenter à la comptabilité une facture plus élevée que prévue! La gestion de projet exige donc que l'estimé initial ait été préparé de façon réaliste et non pas calculé de façon artificiellement basse afin d'être retenu pour le mandat. Les échanges avec le client sur cet estimé initial sert à faire des choix éclairés en début de processus. Par exemple, un client choisira peut-être d'effectuer lui-même une partie de la vérification diligente de la cible qu'il vise acquérir ou d'exiger des vendeurs des représentations contractuelles plus étoffées parce qu'il souhaite davantage utiliser l'expertise de ses conseillers juridiques en matière de négociation. Un problème important inattendu survient en cours de route? L'avocat et le client savent exactement ce qu'il reste à accomplir et s'il y a de la marge de manœuvre dans le budget anticipé.

Une chose est certaine : un projet bien planifié et qui est encadré au niveau des échéances coûte toujours moins cher qu'un projet que l'on improvise au fur et à mesure. En fournissant au client un budget et un échéancier, l'avocat(e) devient co-responsable d'en assurer le respect. L'avocat(e) cherche donc constamment des façons de rendre des

services de manière plus efficace (en temps et en argent) et devient partenaire avec le client à cet égard.

La communication qui s'établit en vertu de cette méthode crée-t-elle une pression additionnelle sur l'avocat ou les avocats au dossier en ce qu'elle les obligerait à fournir constamment des éléments d'information au client sur le travail non encore réalisé, à être traité plus rapidement, créant ainsi des plus grands risques d'erreur ?

Diane Bertrand : La gestion de projet force nécessairement l'avocat à communiquer avec son client régulièrement sur l'état d'avancement des travaux; et le client aussi doit être confronté à l'impact immédiat des demandes additionnelles. C'est une discipline exigeante qui augmente les échanges en cours de mandat!

Me Martin Sheean : En fait, une communication accrue diminue les risques d'erreurs et de poursuite. Le Guide de prévention du Fonds d'assurance explique d'ailleurs clairement que la meilleure façon de prévenir les mésententes entre avocat(e)s et clients est de communiquer mieux et plus souvent.

<http://www.assurance-barreau.com/export/sites/farpbq/fr/pdf/guideprev042011.pdf>

L'adoption de cette méthode de management de projet a-t-elle un impact sur les assurances responsabilité professionnelle des avocats ? comment réagissent les assureurs face à cette méthode de travail qu'utilisent de plus en plus les cabinets d'avocats à l'instar des autres professionnels ?

Me Martin Sheean : La gestion de projet adopte plusieurs des recommandations qui sont faites dans le Guide des meilleures pratiques. On peut donc présumer que les assureurs seront très enthousiastes à l'adoption d'une telle méthode de travail.

Bonnes Tables de Montréal

Leméac¹

Une institution montréalaise

Par Claire Vuitton, chroniqueur gastronomique

Situé au 1045 de l'avenue Laurier, au cœur d'Outremont, le Leméac compte parmi les grands classiques de la restauration montréalaise. En plus d'une cuisine de bistro légèrement revisitée et parfaitement maîtrisée par le chef Louis Morin, les deux propriétaires des lieux Emile Saine et Richard Bastien ont su créer une atmosphère chaleureuse et agréable à chaque heure de la journée, qui fait de ce restaurant une table très appréciée des Montréalais.

Le décor est sobre et rappelle les grandes brasseries parisiennes. Dans une grande salle percée de larges baies vitrées donnant sur l'avenue Laurier, de nombreuses tables sont dressées avec nappes, serviettes blanches et verres à pied, ce qui est toujours appréciable. Un très beau bar - où il est possible de déjeuner - s'étire sur l'un des côtés, tandis que, lui faisant face, une belle terrasse couverte et chauffée, permet de profiter pleinement du soleil montréalais en toute saison. Sur le mur du fond trois grands miroirs rectangulaires reflètent cette belle salle où en fermant les yeux on pourrait se croire chez Lipp, à Paris, conférant au lieu une ambiance à part.

Au menu, une cuisine qui s'inspire des grands classiques de la brasserie. Les tartares de boeuf ou de saumon maison comptent parmi les plats favoris des clients. D'ailleurs le Leméac a ouvert une boutique pour vendre son saumon,

en filet ou fumé dans ses propres fumoirs au sous-sol du restaurant.

Le boudin maison, sa sauce au cidre et sa purée de céleri-rave côtoie la cuisse de canard confite avec ses rattes rôties au gros sel et salade ainsi qu'un foie de veau en croûte de ciboulette et purée à l'oignon caramélisé. Le cabillaud rôti est exquis et le pot au feu de saumon fameux. Tous les jours Louis Morin, le chef exécutif, propose une nouvelle carte « table d'hôte » où les produits du marché sont mis à l'honneur. Les classiques de la saison sont actuellement la crème de potiron gratinée, les raviolis de champignons et la côte de veau poêlée, sauce porcini et morilles.

La carte des fromages toujours attrayante évolue elle-aussi, en fonction des saisons.

Pour les plus gourmands la carte des desserts, créée par Patrice Demers, offre un bel éventail des incontournables de la cuisine bistro : des profiteroles au chocolat, délicieuses, un blanc-manger aux agrumes et fruits de la passion ou encore une tarte au citron.

La carte des vins est également très belle et les clients du Leméac, visiblement amateur de bons vins ne s'y trompent pas. Le chef sommelier, Stéphane Leroux a été nommé meilleur sommelier du Québec le 24 mai dernier et se prépare à concourir pour le titre de meilleur sommelier du Canada. Depuis peu il propose aux clients de goûter une sélection de vins de prestige, au verre.

La clientèle du Leméac est multiple car ce bistro urbain a su proposer en plus de sa belle carte et de la qualité de sa cuisine, de nombreuses formules contenant le plus grand nombre. À midi c'est une clientèle de quartier et d'affaires qui occupe le restaurant.

A partir de 22heures, les comédiens et amateurs de soirées théâtrales, musicales ou autres cinéphiles, sont attirés par le très abordable - 25\$ - et toujours aussi délicieux menu spécial après 22 h.

Enfin, en fin de semaine un brunch est offert, en plus de la carte habituelle, permettant à tous de se retrouver et de partager les bons plats concoctés par cette belle équipe.

Grâce à des produits de qualité et un véritable savoir-faire, la cuisine du Leméac toujours « en équilibre entre tradition et modernité, exacte et précise » selon les mots de Richard Bastien² séduit depuis maintenant dix ans une clientèle particulièrement fidèle. Ils fêteront leur dixième anniversaire au mois de novembre. Bonne fête !

¹ Leméac - 1045, Avenue Laurier Ouest - Outremont - Tél.: (514) 270-0999
www.restaurantlemeac.com

Du lundi au vendredi, de midi à minuit - Samedi et dimanche de 10 h à minuit.
Brunch servi en fin de semaine entre 10 h et 15 h

² Richard Bastine, *La cuisine bistrot du Leméac*, Les éditions de l'homme, 2006, p. 10.



Le Diner en Rose

“Distinguez-vous en Rose pour une grande Cause...”
“Distinguish yourself in Pink for a grand cause...”

Depuis 2006 au Québec, la Fondation Kelly Shires contre le Cancer du Sein a accordé plus de 440 demandes d'aide financière. Les demandes augmentent sans cesse. Des événements de levée de fonds comme **"Le Diner en Rose"** sont essentiels pour permettre à la Fondation de poursuivre son œuvre et d'aider une sœur, une mère, une amie, une collègue . . .

*Since 2006 in Quebec, the Kelly Shires Foundation against Breast Cancer has granted more than 440 financial aids. Requests for aid are constantly on the rise. Fund raising events such as **"Le Diner en Rose"** are essential to allow the Foundation to pursue its work and help a sister, a mother, a friend, a colleague...*

Lundi 21 Novembre 2011 – Monday, November 21st, 2011
Cocktail & Souper – Cocktail & Dinner
Dans les salons de l'Hôtel WINDSOR à Montréal

En présence et avec le soutien de personnalités / *In the presence and support of :*
L'**Honorable Liza Frulla**, Le **Docteur Yves Bolduc**, Ministre de la Santé et des Services Sociaux,
Isabelle de Sibert-Dusastre, Présidente Québec de la Fondation K. Shires
Manuela Goya, Secrétaire Générale, Montréal Métropole Culturelle, **Christian Paire**, Directeur Général, CHUM
Michel Patry, Directeur, HEC Montréal, **Pierre Boivin O.C.**, Président et Chef de la Direction, Claridge Inc

Au Profit de - For the benefit of:
Soyez des nôtres, votre présence fera la différence / Join us, each of us will make a difference



www.dinerenrose.org - info@dinerenrose.org - Contact : Sylvie 514-654-0651

Remise des « Prix Excellence » lors du dîner du 11 octobre 2011 au rest



Me Nathalie Drouin, directrice générale, contrôle des marchés et affaires juridiques de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a remercié l'équipe de litige de Heenan Blaikie pour son travail colossal sur plusieurs années.



Me Gary D.D. Morrison de Heenan Blaikie reçoit le « Prix Excellence 2011, Litige » du Monde Juridique, au nom de son équipe d'avocats que lui remet l'éditeur André Gagnon.



D.g.à d., Me Guy Mercier, président du conseil et M. Claude Paul-Hus, directeur général de Soquij bavardant avec une amie.



Me Guy J. Pratte acceptant la plaque commémorative des mains d'André Gagnon en présence de Me John Murphy, associé-directeur de Borden Ladner Gervais (Montréal)



Me Dilorio, son parrain Tony Pensato, ancien camarade de collège de M. André Gagnon, (à droite) enseignant retraité et ancien président du club Richelieu International.



Me Nicola Dilorio et ses deux filles présentes, Emma Rose, à gauche, et Arielle, à droite. Claudia, qui était souffrante, n'a pu assister au dîner.



Tony Pensato, parrain de Me Dilorio, les filles Dilorio et Madame Giusepina Dilorio, mère de l'avocat honoré.



L'éditeur du Monde Juridique, André Gagnon, remet la plaque traditionnelle à Me Nicola Dilorio, « Prix Excellence Pro Bono (cool taxi) 2011 »



Me Dilorio avec des associés de Heenan Blaikie.



Me Lise Saintonge-Poitevin de Wilson & Lafleur (centre) entourée de Mme Claire Barrette-Joncas, Me Luce Patenaude et de Manon Baril, Maryse Deschamps et Danielle St-Georges de la maison d'édition centenaire.



Les récipiendaires des « Prix Excellence 2011 du Monde Juridique » : d.g.à d., Me Gary D.D. Morrison, et son équipe de litige de Heenan Blaikie, Me Guy J. Pratte, de Borden Ladner Gervais, Prix Pro Bono 2011, Me Nicola Dilorio, Prix Bono 2011 (cool taxi) et Me Lise Saintonge-Poitevin, Prix Législation 2011, Code civil, des éditions Wilson & Lafleur.



Des s associés de Heenan Blaikie, dont Me Suzanne Thibodeau (debout), associée de la première heure, les deux filles de Me Dilorio, le médecin (assise) qui a traité Claudia à l'Hôpital Général de Montréal et Tony Pensato. D.g.à d., debout, Me Langlois et un avocat ami de Nicola.

Le 2011 du Monde Juridique »

Restaurant La Coupole de l'hôtel Le Crystal



L'éditeur de Monde Juridique accueillant Me Benoît Bourgon, avocat de litige de Heenan Blaikie, qui dirige l'équipe du Regroupement d'assurance responsabilité des cabinets d'avocats du Québec.



Heenan Blaikie et son équipe de litige entourant (debout) Me Nathalie Drouin de l'AMF, ainsi que Me Lise Girard et Me Nathaly Marcoux et Me Benoît Bourgon (assis au centre).

Nous saluons l'honorable juge en chef Elizabeth Corté de la Cour du Québec ainsi que la nouvelle équipe de Pro Bono Québec dont certains ont assisté au dîner à la table de Borden Ladner Gervais.



Me Lise Saintonge-Poitevin recevant la plaque commémorative pour le «Prix Excellence, Législation 2011, Code civil», des mains de l'éditeur André Gagnon.



Me Lise Saintonge-Poitevin avec ses amies, Mme Claire Barrette-Joncas, Me Luce Patenaude, des collaborateurs de W&L et debout, Me Guy Mercier et M. Claude Paul-Hus, directeur général de Soquij.



Me Gary D.D. Morrison de Heenan Blaikie lève le voile sur certains aspects du mandat confié par l'AMF à son équipe de litige dans le règlement de l'affaire Norbourg.



De gros canons de BLG, Me Yvan Houle, Me Guy J. Pratte et Me John Murphy.



Me Dilorio en compagnie d'amis associés de Heenan Blaikie.



L'équipe de Mega Brands avec Nicola Dilorio lors du cocktail.



Deux associés de Accuracy, nouvelle firme de juricomptables, François Filion, qui fut le témoin expert aux divers procès criminels, et son associée, à droite au bout de la table, Manon Roy, à côté de Mariam Tangi, et d'autres invités.



Me Mark Girgis, vice-président, affaires juridiques de Mega Brands (debout au centre en compagnie de Me Dilorio, qui siège sur le conseil d'administration) et l'équipe dynamique de ce fabricant de jouets de calibre international venu le saluer lors du dîner.

Le Monde Juridique remercie Mariam Tangi, future avocate qui vient de terminer son Barreau, pour son aide au cours du dîner des Prix Excellence 2011. Au fait, elle est à la recherche d'un stage. Avis aux intéressés.

La formation professionnelle obligatoire se porte bien

Le Barreau du Québec annonce un bilan très positif de la première période de référence (sur deux années) de la formation continue obligatoire pour les avocats québécois. " Le Barreau constate un taux de conformité à cette obligation s'élevant à 99,7 % ", a déclaré le directeur général, Me Claude Provencher. " C'est donc dire que les avocats ont pris leur obligation de formation au sérieux, et le Barreau se réjouit de constater l'excellence de ces résultats ", a-t-il ajouté. En clair, il s'agit d'un succès complet pour le Barreau, puisque sur les 22 300 membres du Barreau visés par cette obligation de formation professionnelle, 73 seulement n'y ont pas souscrit.

Rappelons qu'en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, les membres du Barreau ont l'obligation de recevoir 30 heures de formation continue obligatoire sur une période de deux ans, hormis ceux de la catégorie Avocat à la retraite. La première période de référence de la formation continue obligatoire s'inscrivait du 1er avril 2009 au 31 mars 2011.

Le bilan de l'offre de formation

Quelque 630 dispensateurs ont offert plus de 8 000 activités de formation aux membres du Barreau. Quant à l'offre du Barreau, elle s'est considérablement enrichie tout au long de la période de référence. En fait, l'offre de formation du Barreau du Québec s'élève en ce moment à 1 105 séances de formation pour un total de 4 887 heures, sans compter environ 500 activités de formation reconnues offertes par des

partenaires du Barreau comme les barreaux de section, les facultés de droit des universités du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), pour n'en nommer que quelques-uns. Afin d'offrir encore plus de souplesse et de diversité à cette offre de formation, le Barreau l'a enrichie de plusieurs nouveautés parmi lesquelles figurent la gamme de formations en ligne Webpro, les Grands rendez-vous de la formation et plusieurs nouveaux ateliers lancés chaque année au Congrès du Barreau.

La formation continue obligatoire : un outil d'encadrement essentiel

La formation continue obligatoire est un élément important de l'encadrement de la profession. Cette formation est un gage de maintien des compétences, et constitue une valeur ajoutée qui bénéficie tant au professionnel qu'à sa clientèle.

En adoptant son Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats en 2009, le Barreau du Québec se donnait comme objectifs, outre le maintien des compétences de ses membres, de leur fournir des outils servant à optimiser leur positionnement à titre de conseillers et de partenaires, ainsi qu'à les placer à la fine pointe de leurs compétences professionnelles.

Pour consulter le catalogue des formations offertes par le Barreau du Québec :

<http://www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/obligatoire/index.html>

BLG primé pour ses activités pro bono

Fièrement engagée dans sa communauté, l'équipe montréalaise de Borden Ladner Gervais S.R.L., S.E.N.C.R.L., le plus grand cabinets d'avocats au Canada, est heureuse de souligner la reconnaissance qu'elle a reçue dans le cadre de la remise annuelle des prix Lexpert Zenith 2011, qui mettent en valeur la contribution des cabinets juridiques à des activités axées sur la responsabilité sociale.

« BLG croit profondément à l'impact positif de l'implication communautaire et poursuit une longue tradition d'engagement envers les collectivités où notre cabinet exerce ses activités. Nous démontrons le sérieux de notre engagement en encourageant concrètement la participation active des membres de notre équipe à des programmes communautaires, et en particulier à notre programme Pro bono » commente John Murphy, associé directeur régional du bureau de Montréal de BLG.

Alors que BLG s'est vu attribué cinq premiers prix Zenith pour les initiatives de ses avocats partout au pays, la contribution de l'équipe de BLG-Montréal a été reconnue, notamment, dans trois catégories. Ainsi, les gagnants de la catégorie Équipe bénévole (pro bono) de l'année ont défendu avec succès la cause de Réjean Hinse dans le cadre de la poursuite au civil pour condamnation injustifiée que celui-ci a intentée contre les gouvernements provincial et fédéral. Guy J. Pratte, associé et président du Conseil national de BLG, a représenté monsieur Hinse avec le soutien de Alexander L. De Zordo, associé et coordonnateur régional de la section Litige, ainsi que Katherine Loranger, Patrick Plante et Marc Unger, avocats du groupe de Litige commercial chez BLG à Montréal.

Le prix annuel dans la catégorie Responsabilité sociale d'un cabinet juridique dont les activités favorisent les enfants a été remis à Catherine Guertin, associée du bureau de Mon-

tréal, et à son équipe. Me Guertin est directrice du volet montréalais et porte-parole pour le Québec du programme national BLG, la lecture et les enfants, dans le cadre duquel des bénévoles font la lecture à des enfants qui fréquentent des écoles élémentaires de quartiers défavorisés, partout où le cabinet a des bureaux au Canada.

Mark Phillips, également du bureau de Montréal de BLG, s'est mérité le prix dans la catégorie Équipe juridique d'un cabinet – régimes de retraite, pour sa contribution au sein d'une équipe qui agit bénévolement en soutien à la démarche d'appel des anciens combattants auprès de la Cour fédérale pour l'examen judiciaire de décisions du Tribunal des anciens combattants. L'équipe poursuit ainsi ses efforts en vue de s'assurer que tous les anciens combattants et leur famille touchent les pensions d'invalidité auxquelles ils ont droit en vertu de la loi.

À l'assaut du mont Kilimandjaro !

Une équipe formée de Sean Weir, associé directeur national de BLG, Christopher D. Brecht, William D.T. Carter, Michael C. Smith, associés du bureau de Toronto, et de Shelley Munro, associée du bureau de Vancouver, a fait l'ascension du mont Kilimandjaro l'an dernier pour recueillir des fonds en soutien à l'Organisation canadienne pour l'éducation au service du développement (CODE) dans son achat de livres pour les enfants de la Tanzanie. Cette initiative exceptionnelle s'est méritée le prix dans la catégorie Accroissement de la responsabilité sociale des cabinets juridiques.

Enfin, le prix dans la catégorie Travail bénévole (pro bono) par équipe a été remis ex æquo à l'équipe formée de Tyler Hodgson, associé, Margot Finley et Karen Kiang, avocates, du bureau de Toronto, pour son travail auprès du Muslim Canadian Congress dans une cause portée devant la Cour d'appel de l'Ontario.

Me François Bélanger, nouvel associé chez Jolicoeur-Lacasse



Me Clément Samson, président de Joli-Cœur Lacasse Avocats, est fier d'annoncer la nomination, à titre d'associé, de Me François Bélanger, ce dernier pratiquant au sein du département de litige et de droit des affaires du cabinet.

Me Bélanger agit à titre d'avocat plaideur devant les tribunaux en litige civil, commercial et immobilier. Il procède également à l'analyse et à la rédaction de contrats commerciaux et de conventions entre actionnaires en plus d'agir à titre de conseiller auprès de PME de toutes catégories.

BLG accueille trois nouveaux membres dans son équipe de direction, Développement des affaires

Le cabinet d'avocats Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est heureux d'accueillir une directrice nationale et deux directeurs régionaux, Développement des affaires à ses bureaux de Toronto, de Montréal et d'Ottawa.



BLG accueille Kathy Stanczyk Thibault, MBA, qui assume les fonctions de directrice nationale, Développement des affaires, Denyse Thiffault, MBA, à titre de directrice régionale, Développement des affaires, au bureau de Montréal et Paul Fortin, à titre de directeur régional, Développement des affaires à Ottawa.



Denyse Thiffault et Paul Fortin relèveront de Kathy Thibault, directrice nationale, Développement des affaires, et de Philippe Vachon, chef de la direction nationale du Développement des affaires.

Me Gabrielle Brochu se joint à LKD

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est heureux d'annoncer l'arrivée de Gabrielle Brochu à titre d'avocate.

Gabrielle Brochu exerce le litige civil depuis le début de sa carrière. Elle oeuvre essentiellement en droit des assuran-

ces, en responsabilité professionnelle ainsi qu'en matière disciplinaire.

Kaufman Laramée élargit sa palette

Le cabinet d'avocats montréalais Kaufman Laramée S.E.N.C.R.L., annonce qu'il élargit son champ d'activités en se dotant d'un nouveau service se spécialisant en droit du travail et de l'emploi.

Ce nouveau service sera dirigé par Me Bernard Moreau et Me Josée Pilon qui se joignent au cabinet à titre d'associés. Kaufman Laramée dispensera aux gestionnaires, dirigeants et propriétaires de petites et moyennes entreprises des services-conseils spécialisés sur toutes questions traitant de procédure d'embauche, de cessation d'emploi, d'application des normes d'emploi, de harcèlement, de rémunération, du manuel de l'employé et des politiques de l'entreprise, ainsi que de l'application et de la validité de clauses restrictives.

Lawrence Cannon, affaires gouvernementales chez Gowling



R. Scott Jolliffe, président et chef de la direction de Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l. (Gowlings), est heureux d'annoncer que l'honorable Lawrence Cannon, C.P. se joint au cabinet à titre de président du groupe Affaires gouvernementales à Ottawa.

Me Marie-Julie Gauthier et Me Carolyn McCarthy chez LKD

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins poursuit sa croissance et accueille deux avocates à son bureau de Montréal. Marie-Julie Gauthier et Carolyn McCarthy se joignent ainsi à l'équipe de litige civil et commercial.

Me Emilie Duguay se joint à Lavery



Lavery est heureux d'accueillir Me Émilie Duguay, au sein du groupe Droit des affaires de son bureau de Montréal. Me Duguay s'est spécialisée depuis le début de sa carrière en droit des valeurs mobilières, notamment en institution financière et en entreprise publique.

Elle offrira ses conseils et répondra aux besoins des clients de Lavery, principalement en matière de valeurs mobilières, mais aussi en droit des sociétés, en gouvernance d'entreprise et matière de transactions de nature corporative, incluant les fusions, acquisitions, ou réorganisations de capital.

Langlois Kronström Desjardins accueille Patrick Goudreau

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est très heureux d'annoncer l'arrivée de Patrick Goudreau à titre d'associé. Il oeuvrera à partir du bureau de Montréal.

Me Eric Gélinas chez Lavery



Lavery est heureux d'annoncer que Me Éric Gélinas, M. Fisc., avocat reconnu et spécialisé en planification fiscale et successorale, se joint au cabinet à titre d'associé au sein de l'équipe Droit des affaires. Éric Gélinas cumule près de vingt ans d'expérience en fiscalité des entreprises et planification successorale.

Me Louis-Martin Dubé joint Lavery



Lavery est heureux d'annoncer que Me Louis-Martin Dubé, avocat chevronné spécialisé en immobilier commercial et financement, se joint au cabinet à titre d'associé au sein de son équipe de droit immobilier à Montréal.

L'équipe de droit immobilier de Lavery dessert la clientèle du cabinet dans des transactions immobilières et commerciales variées et ses avocats travaillent étroitement avec les avocats du cabinet, spécialisés en fusions et acquisitions, construction, environnement et aménagement du territoire.

Me Marie-Hélène Jolicoeur chez Lavery



Lavery est heureux d'accueillir Me Marie-Hélène Jolicoeur, au sein du groupe Droit du travail et de l'emploi de son bureau de Montréal. Me Jolicoeur s'est spécialisée depuis le début de sa carrière en droit du travail et de l'emploi, en santé et sécurité au travail, en droit de la santé et en litige civil.

Me Marie Renée Sirois chez Lavery



Lavery est heureux d'accueillir Me Marie-Renée Sirois au sein du groupe Droit des affaires de son bureau d'Ottawa. Me Sirois offre des conseils juridiques et répond aux besoins de ses clients principalement en matière de droit transactionnel, de fusions et acquisitions, de financement et services financiers, de fiscalité, de restructuration, et d'insolvabilité et droit des institutions financières.

LA COUPOLE

Party de Noël
Lunch de Noël à 25 \$
Diner de Noël à 40 \$

RESTAURANT LA COUPOLE
1325 Boulevard René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec) Canada H3G 0A4
T 514.373.2300 p. 3022
C 514.887.3878

www.restaurantlacoupole.ca
f La Coupole brasserie de luxe de l'hotel Le Crystal
gmourin@restaurantlacoupole.ca

Me Olga Farman du cabinet Lavery devient présidente du CA de l'Orchestre symphonique de Québec.



Lavery est heureux d'annoncer que Me Olga Farman a été nommée présidente du conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Québec.

Isabelle Tremblay se joint à BLG



Le cabinet juridique Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est fier d'accueillir Me Isabelle Tremblay au sein de son équipe à Montréal. Me Tremblay est en poste chez BLG depuis le 27 juin et fait partie du groupe Droit des sociétés et droit commercial.

Thomas Davis est nommé juge à la Cour supérieure du Québec



L'équipe montréalaise de Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG), le plus grand cabinet juridique au Canada, est fière de souligner la nomination de son associé Thomas M. Davis, CRIA, à titre de juge à la Cour supérieure du Québec.

Me Michel P. Coderre

Me Michel P. Coderre, autrefois du cabinet international Coudert de Montréal, disparu de la scène mondiale après une déconfiture encore discutée, après une période comme entrepreneur dans le monde du «high-tech» revient à la pratique du droit à Montréal, chez Rochefort & Associés, en droit des affaires. Il rejoint ainsi Me Jacques Dupuis, ancien ministre libéral et parfois «debater» à la télévision qui fait aussi partie de l'équipe Rochefort.

Rochefort-associés, avocats-lawyers

1625, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec), H3H 1E2

Tel: 1.514.937.5000 / Fax: 866.931.8236

Cell: 1.514.814.6886

Email: m.coderre@rochefort-associés.com

Web: www.rochefort-associés.com

Skype: coderrem

Juge unilingue à la Cour suprême du Canada

Le Barreau du Québec demande au gouvernement de revoir sa recommandation

Le Barreau du Québec déplore le fait que le gouvernement ait recommandé la nomination d'un juge unilingue à la Cour suprême du Canada, ce qui porte à deux le nombre de juges unilingues sur les neuf juges siégeant au plus haut tribunal du pays. « C'est une nomination lourde de conséquences pour les droits des Canadiens et qui marque un recul puisque les deux juges dont les postes étaient à pourvoir étaient bilingues », déplore le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E.

Le Barreau soutient que tous les juges de la Cour suprême doivent pouvoir entendre une cause dans les deux langues officielles sans l'aide d'un interprète. « Le bilinguisme doit faire partie des compétences requises. C'est une question d'égalité devant la justice pour tous les Canadiens, quelle que soit leur langue maternelle », explique le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher. « Nous demandons au gouvernement et au comité parlementaire chargé d'examiner ces recommandations de ne pas nommer de juge unilingue. Nous demandons aussi à nouveau au gouvernement de revoir la législation fédérale pour y enchâsser l'obligation, pour les neuf juges siégeant à la Cour suprême du Canada, de maîtriser les deux langues officielles du pays », ajoute le bâtonnier Masson.

« Le droit d'être entendu par un juge en français ou en anglais est fondamental et assure le statut égal des deux langues officielles. De plus, le faire sans l'aide d'un interprète augmente la confiance du public dans la règle de droit et dans la justice et améliore la qualité des services rendus, puisque l'information ne transite pas par un tiers », ajoute le directeur général du Barreau du Québec, Me Claude Provencher.

Rappelons que le Barreau du Québec s'est prononcé sur la question en juillet 2008, en mai 2010 et en août 2011. La position détaillée de même que la résolution du Conseil général du Barreau du Québec portant sur la capacité des juges de la Cour suprême du Canada d'entendre une affaire dans la ou les langues officielles utilisées par les parties sans l'aide d'une interprète sont accessibles sur le site Web du Barreau au : www.barreau.qc.ca/pdf/mediaspositions/2008/20080721-nomination-juge.pdf

Macleod Dixon fusionne avec Norton Rose OR et deviendra Norton Rose Canada

Création d'une puissance mondiale en énergie et en mines au sein de Norton Rose. Nous sommes ravis de vous informer que Macleod Dixon et Norton Rose OR joindront leurs forces le 1er janvier 2012.

Ensemble, la pratique élargie deviendra Norton Rose Canada, créant une pratique de premier plan à l'échelle mondiale en droit de l'énergie et des mines. Avec près de 700 avocats établis à Calgary, à Montréal, à Ottawa, à Toronto, à Québec, à Caracas et à Bogotá, Norton Rose Canada figurera parmi les trois principales pratiques juridiques canadiennes.

Cette fusion accroîtra considérablement les ressources de Norton Rose Canada dans ses six principaux secteurs d'activité au Canada, et en particulier dans les secteurs de l'énergie ainsi que des infrastructures, des mines et des matières premières. Norton Rose Canada fera partie des rares cabinets canadiens exerçant des activités de premier plan sur chacun des trois principaux marchés au Canada, soit Calgary, Toronto et Montréal.

Norton Rose OR et Macleod Dixon se complètent de manière formidable, et disposent de forces hautement complémentaires. Nous avons également des cultures et des valeurs similaires. Cela est très important pour nous et capital pour atteindre les meilleurs résultats pour nos clients. Notre objectif est de fournir à nos clients une pratique internationale plus vaste et plus pointue. En fait, cette fusion offre à nos clients l'accès à une expertise et à une portée inégalées en droit de l'énergie et des mines au Canada, en Amérique latine, en Asie centrale et dans le monde entier.

Norton Rose Canada devient une puissance mondiale en droit de l'énergie et des mines au sein du Groupe Norton Rose élargi. Le Groupe élargi fera partie des cinq plus grandes pratiques juridiques internationales d'après le nombre d'avocats, avec plus de 2 900 avocats répartis dans 43 bureaux à l'échelle mondiale. Les bureaux de Macleod Dixon à Caracas et à Bogotá seront les premiers dans la région pour le Groupe Norton Rose. Nous demeurerons fièrement canadiens et la manière dont

nous vous servons localement ne changera pas. John Coleman demeurera associé-chef de la direction des activités élargies de Norton Rose Canada au Canada. Bill Tuer, associé directeur de Macleod Dixon, se joindra aux comités exécutifs de Norton Rose Canada et du Groupe.

Nous sommes très heureux de notre expansion au Canada, en Amérique latine et en Asie centrale et sommes fiers de joindre nos forces à celles de Macleod Dixon.

Nous communiquerons bientôt avec vous pour vous indiquer comment vous pouvez tirer profit de notre nouvelle plateforme. Dans l'intervalle, veuillez communiquer avec nous pour obtenir plus d'information sur Norton Rose Canada ou visiter nos sites Web au nortonrose.com ou au macleoddixon.com pour obtenir de plus amples renseignements.

Belleau Lapointe a mis la main à la pâte

Pour fêter son dixième anniversaire, Belleau Lapointe a convié une dizaine de cabinets d'avocats bien connus à participer à une compétition culinaire toute spéciale du type Ça va chauffer!, le jeudi 13 octobre dernier à La Guilde Culinair. La soirée était animée par nul autre que le chef et animateur Jonathan Garnier.

Au total, ils étaient 44 avocates et avocats à venir réveiller le chef qui sommeille en eux afin de célébrer dix années de collaboration et de succès. Des épicuriennes et épicuriens confirmés ou en devenir provenant de bureaux tels que : Borden Ladner Gervais, Fasken Martineau DuMoulin, Fraser Milner Casgrain, Heenan Blaikie, Lapointe Rosenstein Marchand Melançon, Osler, Hoskin & Harcourt et Smart & Biggar.

Fondé en 2001, Belleau Lapointe est un cabinet d'avocats de type boutique qui a choisi d'exceller dans un domaine: le litige. Les avocats de Belleau Lapointe sont fréquemment appelés à prendre la relève de consœurs et de confrères chevronnés qui doivent, l'instant d'un mandat, cesser de représenter et de conseiller un client qui leur est par ailleurs fidèle depuis de longues années. En les invitant à participer à cette soirée, les avocats de Belleau Lapointe souhaitent remercier leurs consœurs et confrères pour cette confiance qu'ils leur ont témoignée au cours des dix dernières années.

Le Bâtonnier du Québec s'estime satisfait des pouvoirs qui seront conférés à la commission d'enquête

Un commentaire d'André Gagnon

Le Bâtonnier Louis Masson a joué un rôle important, peut-être déterminant dans la manière dont s'est déroulé dans les médias et aussi en commission parlementaire le débat portant sur les pouvoirs à être conférés à la juge-présidente de la commission d'enquête créée par le gouvernement Charest sur l'octroi des contrats publics aux firmes d'ingénieurs-conseils et aux contracteurs.

Posément, calmement, sans jamais élever la voix, sans faire trop de vague, Me Masson a énoncé la position de son ordre professionnel qui a le mandat, la mission de représenter le public en matière de droit particulièrement à l'occasion d'un débat de société qui engage l'avenir des citoyens et affecte leur droit collectif.

Voici un rappel d'un communiqué émis par le Bâtonnier au plus fort du débat alors que le Barreau du Québec manifestait publiquement son désaccord avec la position du gouvernement sur une question cruciale. Son analyse mérite d'être réexaminée dans un contexte de quiétude hors les tensions et absent de toute partisanerie politique.

Le gouvernement Charest a trouvé un interlocuteur de poids avec qui le dialogue s'est rapidement engagé, imposé pour se traduire par des changements de cap majeurs et un revirement de situation qui s'est concrétisé par l'acceptation publique de la position du Barreau par le gouvernement Charest.

Tout s'est fait sans coup férir, poliment, dans le respect des deux institutions. Quel bel exemple à suivre pour tous. Est-ce le début d'une nouvelle ère ?

Le Barreau aurait-il trouvé un momentum pour présenter des projets muris depuis longtemps en matière législative par exemple, au lieu d'attendre que vienne le moment du dépôt d'un ou de projets de loi à toute vitresse pour réagir ? Il pourrait reprendre son rôle proactif d'antan au moment où une nouvelle équipe est constituée pour conseiller et appuyer le nouveau bâtonnier.

Pourquoi pas profiter de la situation créée par cet échange cordial entre le Bâtonnier du Barreau du Québec et le gouvernement pour tenter de faire amender la loi constitutive du Barreau du Québec qui permettrait qu'un triumvirat d'anciens Bâtonniers ou autre puissent être porteur de projets innovateurs ? Les changements annuels de leadership favorisent-ils vraiment un dialogue constant et soutenu ? On peut en douter. Il semble que la Chambre des notaires du Québec ait compris cela depuis belle lurette. Bien sûr, on ne peut comparer ces deux ordres professionnels. Le poids du Barreau pourrait se faire davantage sentir dans un contexte où l'effritement du pouvoir pourrait suivre celui des grandes chaînes de télévision, i.e. avec des auditoires qui se sont fractionnés de plus en plus depuis assez longtemps maintenant. Le pouvoir des partis semble connaître le même cheminement. Mais les institutions demeurent pourtant.

Une influence accrue du Barreau via un lobbying plus mature ne serait-il pas avantageux pour tous les justiciables ?

Est-ce le seul fruit du hasard que l'harmonie et la cordialité entre le Barreau et l'Etat se soient manifestées grâce à l'affaire de la commission d'enquête ? Ou est-ce aussi un peu beaucoup le fait que le Bâtonnier du Québec soit de la ville de Québec, siège du gouvernement du Québec, et du fait de sa résidence et de son bain quotidien dans la «marre d'activité gouvernementale» (sans parler de son expérience personnelle comme avocat) y soit pour quelque chose ?

On parle beaucoup de proximité de ce temps-là. En voilà peut-être un bel exemple.

Le Comité exécutif du Barreau du Québec a effectué l'analyse des moyens mis à la disposition de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. « Au terme de notre première analyse, nous ne pouvons avaliser totalement cette commission, puisque trop de questions demeurent en suspens. Le gouvernement a fait un pas important en acceptant de créer une commission d'enquête, il doit maintenant lui donner les moyens d'atteindre les résultats visés », explique le bâtonnier du Québec, Me Louis Masson, Ad. E.

« Les récentes allégations qui éclaboussent le gouvernement en matière de collusion dans le secteur de la construction sont dévastatrices pour la confiance du public dans ses institutions, dans l'État et dans le fait que les lois et règlements sont respectés dans l'attribution des contrats de construction et de gouvernance des chantiers. Le gouvernement a donc la responsabilité d'assurer à la population que tout est mis en œuvre pour que soient respectées les lois, incluant l'absence de corruption et de favoritisme, et que l'État fait une saine gestion des deniers publics », réitère le bâtonnier Masson.

Une commission d'enquête en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête pour atteindre les objectifs visés

De l'avis du Barreau, si le gouvernement veut atteindre tous ses objectifs, soit faire la lumière sur les éléments dévoilés dans le rapport rédigé par l'Unité



anticollusion du ministère des Transports en ce qui a trait à de possibles activités de collusion et de corruption, poursuivre les enquêtes policières pour sanctionner les personnes et les entreprises qui ont enfreint la loi, mettre au jour les possibles stratagèmes et rétablir la confiance du public, il doit s'assurer que la Commission d'enquête qu'il a créée exerce les pouvoirs prévus par la législation existante, soit la Loi sur les commissions d'enquête. Le Barreau du Québec exprime de vives inquiétudes sur le fait que le décret adopté par le gouvernement indique que « cette commission ne puisse accorder d'immunités et qu'en conséquence, elle ne puisse contraindre à témoigner ». « Pour que les témoins n'aient pas peur de s'y présenter et de dire la vérité, il faut être en mesure de les contraindre à témoigner. La Loi sur les commissions d'enquête donne ce pouvoir aux commissaires et prévoit, en contrepartie, que si un témoin avoue un crime, il ne peut être incriminé par ce témoignage. Il peut cependant l'être à l'aide d'une autre preuve indépendante, comme celle rassemblée par les forces policières, par exemple », souligne le bâtonnier Masson.

Le Barreau déplore également l'absence d'immunité, tant pour les commissaires que pour les témoins, car l'absence d'immunité, en plus de faire en sorte que les témoins seront réticents à participer à l'exercice, engendre un fort risque de poursuites inutiles.

La confiance du public, déjà fortement ébranlée, n'est pas préservée par la forme de la commission qui vise, aux dires du gouvernement, à protéger les enquêtes policières qui sont au cœur du plan d'action gouvernemental dans ce dossier. « Le gouvernement

ne peut prétendre que la justice pénale et criminelle est la réponse absolue aux problèmes liés à l'octroi et à la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. Nous l'avons indiqué dans notre communiqué précédent, le problème est multifactoriel et les solutions doivent l'être également. En droit criminel et pénal, c'est le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui décide ou non de porter des accusations dans l'intérêt public. En raison des règles de preuve hors de tout doute raisonnable qui s'appliquent, il est possible que seulement une portion des dossiers se rende devant les tribunaux. Le mandat d'une commission d'enquête doit donc permettre de mettre au jour tant les actes de corruption et de collusion que les systèmes et les comportements déviants qui ne respectent pas les lois ou l'éthique, et ce, sans nuire aux enquêtes policières », ajoute le bâtonnier Masson.

Le Barreau du Québec est en désaccord avec l'affirmation du gouvernement du Québec qu'une commission d'enquête avec le pouvoir d'obliger les gens à témoigner viendrait nécessairement contaminer les enquêtes policières. « Cette affirmation sème la confusion dans le public. Il n'y a aucun cas où une Commission d'enquête ait empêché les policiers de faire leur travail et de porter plainte par la suite. Il est cependant vrai qu'une cloison étanche doit être dressée entre les procédures pénales et criminelles et les instruments administratifs que sont les commissions d'enquête, afin de ne pas créer de preuves que l'on appelle « dérivées ». Toutefois, même si le risque existe, cela ne veut pas dire que ce ne soit pas possible de le faire », explique le bâtonnier Masson.

Pour toutes ces raisons et pour atteindre les résultats souhaités, le Barreau demande au gouvernement d'apporter les ajustements nécessaires, soit de donner à sa commission d'enquête les pouvoirs prévus par la Loi sur les commissions d'enquête.

Par ailleurs, le Barreau est satisfait de l'ampleur du mandat donné et salue la nomination de la commissaire, dont la compétence et l'indépendance sont reconnues.

Le Barreau entend suivre de près les travaux de la commission et apporter l'expertise de ses comités consultatifs pour enrichir les solutions juridiques proposées pour mieux encadrer l'octroi des contrats.

L'encyclopédie Juris-Classeur Québec est lancée

LexisNexis Canada célèbre le lancement officiel de l'encyclopédie JurisClasseur Québec

Plus de 350 auteurs ont contribué au JurisClasseur Québec, la seule encyclopédie du droit québécois et canadien

LexisNexis Canada (<http://www.lexisnexis.ca>), un fournisseur de premier plan de solutions fournissant le contenu pour les processus de travail, a souligné, le 21 septembre dernier, le travail remarquable de plus de 350 auteurs ayant contribué au JurisClasseur Québec, la toute première encyclopédie du droit québécois et canadien. Cette œuvre magistrale comprend 25 ouvrages incontournables conçus pour répondre aux besoins et aux réalités de la pratique actuelle du droit au Québec.

Plus de 150 auteurs, clients et partenaires de LexisNexis Canada se sont réunis au Musée de la Pointe-à-Callière à Montréal pour souligner le lancement officiel de l'encyclopédie. Imaginé pour la première fois en 2007, le JurisClasseur Québec s'inspire du savoir-faire et de la tradition d'excellence de ce grand classique qu'est le JurisClasseur en France.

« L'objectif poursuivi était clair dès le départ », affirme Nicolas McDuff, directeur général de LexisNexis au Québec, « développer de façon méthodique une encyclopédie du droit positif québécois et canadien qui couvrirait l'ensemble des domaines de pratique ». Le JurisClasseur Québec offre à la communauté juridique une œuvre d'envergure dorénavant incontournable, conçue et rédigée par des auteurs d'ici, et parfaitement adaptée aux besoins des juristes d'ici.

Parmi les participants au lancement, on retrouvait les directeurs de collections et conseillers éditoriaux ainsi que de nombreux auteurs de l'encyclopédie JurisClasseur Québec. Plusieurs professionnels œuvrant au sein de cabinets d'avocats et de notaires, d'entreprises, du gouvernement et d'établissements d'enseignement du Québec se sont aussi joints à l'événement.

Le système judiciaire ukrainien décrié par un organisme humanitaire

Humanitad Claims Ukrainian Judicial Process is so Flawed that the President Should Intervene

Humanitad, an international non-profit organisation dedicated to promoting justice, human rights and good governance, announced today that the judicial process in Ukraine is so flawed that the President must intervene urgently to prevent serious miscarriages of justice and reform the system as it is incapable of reforming itself. The statement came from its legal observer mission that attended the trial of Ukrainian opposition leader Yulia Tymoshenko and which has reviewed Ukrainian judicial procedures.

"We have grave concerns that the prosecution and judicial system in Ukraine is so significantly flawed that the trials of Yulia Tymoshenko and other political defendants are likely to result in horrendous miscarriages of justice," said Jerry Prus-Butwilowicz, the leader of the Humanitad observer mission. Mr Prus-Butwilowicz, who is a barrister-at-law, in independent practice in Australia, NZ and UK and a former UK Senior Crown Prosecutor, added: "There is compelling evidence that the judicial system itself is subject to improper influence from the Prosecutor's Office and incapable of being independent, or fair. Judges themselves are open to intimidation and even prosecution by the Prosecutor's Office when they exercise their objectivity on behalf of a defendant or appellant. This is abhorrent to standards of European justice. In these circumstances it is the responsibility of the executive to take urgent and immediate corrective measures to prevent serious miscarriages of justice."

The announcement from Humanitad follows its open letter to President Viktor Yanukovich of 21 September, 2011.

Humanitad also noted that the trial of Yulia Tymoshenko, presided over by Judge Rodion Kireyev, has been marred by numerous, significant breaches of proce-

dural fairness and breaches of the European Convention on Human Rights. It noted egregious breaches such as insufficient time given to prepare a defence; continuation of court proceedings in the absence of the defendant and legal counsel; unreasonable and unjustified use of detention; and refusal for medical assistance from a personal physician, etc. It also reported that the trial judge frequently favoured the prosecution to the detriment of the defendant which supports the hypothesis that judges are influenced improperly against the interests of the defendant by the Prosecutor's Office.

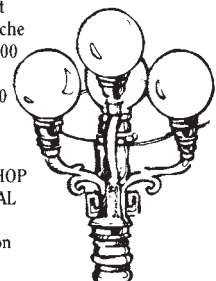
"In these unusual and critical circumstances, where lives are at risk, it is imperative that the Head of State is personally made fully aware of the deplorable circumstances of the prosecutions currently before the Ukrainian Courts. Where the judicial institutions cannot act,

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



the "buck stops" with the Head of State," said Sir John Walsh of Brannagh, a barrister-at-law and constitutional and human rights lawyer.

The legal observers witnessed part of the trial and monitored closely the proceedings and reports of other third-party observers, taking into account published reports such as The Danish Helsinki Committee for Human Rights, "Legal Monitoring in Ukraine II." The observer mission asserts that the courts and prosecution are not independent and impartial and notes the following in support of its conclusion:

- The selection of judges violates both Ukrainian and international law. Judges are appointed for an initial 5 year term. To become a judge for an unlimited time they must be approved by parliament, making them vulnerable to political assessment and influence. The judge in the Tymoshenko case is only two years into his 5 year term. The computerised selection of judges to cases also appears open to abuse.
- The judiciary is too easily swayed to allow remand in custody as a precautionary measure – 88% of custody requests were fulfilled in 2010 – illustrating an extraordinary influence from prosecutors.
- Not all politicians respect the independence of the judiciary. The latter can be influenced by statements from senior politicians, such as the President, Prime Minister, Deputy Head of the Presidential Administration, etc..
- The Prosecutor General exerts undue influence on the judiciary. Prosecutors should not be responsible for disciplining judges.

The Danish Helsinki Committee for Human Rights Report cites a case on 7 June, 2011 when Deputy Prosecutor General M. Havrylyuk, a member of the Higher Council of Justice, initiated disciplinary proceedings in the Higher Council of Justice against three appeal court judges for "having ignored the opinion of the prosecutor, unreasonably interfered with the course of pre-trial investigation, and taken a one-sided position in favour of the defendant." This situation highlights the fact that there is no legitimate and honest appeal

system in Ukraine and judges who decide against the prosecution are likely to be prosecuted themselves.

- If judicial officers in Ukraine can be influenced in such a manner, then defence lawyers are likely to be operating under similar undue pressure and influence which may impact the efficacy of their defence to the detriment of their client.

Humanitad noted a general public consensus and considerable public comment from international political leaders, supporting the opinion that the charges against Yulia Tymoshenko and the other defendants amount to the criminalisation of normal political decisions.

In summary, Humanitad concluded that the Ukrainian Courts and prosecutors have failed to be independent or impartial; preventive custody is overused and abused; the presumption of innocence and equality of the parties is non-existent; there is a lack of independence of the judiciary from political influence – courts are open to undue influence by politicians in power; the process to appoint and discipline judges is flawed and the selection of judges violates international and Ukrainian law; the Higher Council of Justice is under undue political influence; the role of the Ukrainian Prosecutor General is overly powerful and fatally undermines the separation of legal functions; and there is imbalance between the prosecution and judiciary.

"If persons such as judges and former ministers cannot expect due process, no-one can be assured of the protection of law in Ukraine," said Paul Wilson, a Research Fellow and Honorary Professor at Bond University in Queensland, Australia. "We therefore urge President Yanukovych, as Head of State, to serve the interests of justice and the Ukrainian people as mandated by his office and remedy the situation without delay. It is our hope that Mrs Tymoshenko and other political prisoners will be freed at the nearest opportunity."

Humanitad welcomed reports that the Ukrainian authorities are seeking to overhaul the Soviet-era Criminal Procedure Code to bring it in line with European standards and recommended that this be done in compliance with advice and recommendations from the European Commission for Democracy through Law (Venice Commission).

Ouverture du bureau de Gowlings à Beijing

Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l. a annoncé aujourd'hui qu'elle consolide son engagement de longue date envers la Chine en ouvrant officiellement le bureau de représentation de Gowlings à Beijing (« Gowlings International Inc. Beijing Representative Office »).

Revenant de la récente mission commerciale en Chine dirigée par le premier ministre du Québec, Martin Cauchon, président émérite du groupe Relations avec la Chine, a déclaré : « L'influence croissante de la Chine sur les marchés mondiaux et l'énorme potentiel de son marché de consommation offrent une multitude de possibilités à notre cabinet de même qu'à l'économie canadienne. » Grâce à son bureau de représentation à Beijing, Gowlings pourra jouer un rôle de premier plan quant à l'exploitation de ces occasions d'affaires.

Le ferme engagement de Gowlings envers la Chine a débuté en 1985, année où Gowlings devenait le premier cabinet étranger à déposer une demande de brevet en Chine. Depuis, Gowlings a bâti une équipe mondiale de relations avec la Chine, qui regroupe plus de 100 professionnels, parmi lesquels plusieurs s'expriment couramment en mandarin ou en cantonais.

Gowlings bénéficie d'une solide équipe d'experts juridiques possédant des connaissances éprouvées en matière d'investissement à l'étranger dans les secteurs industriels qui contribuent à la croissance de la Chine, notamment les ressources naturelles, l'énergie, les mines, les services financiers, la fabrication, la technologie et les sciences de la vie. Le cabinet est également fort de sa solide expertise au chapitre du financement des entreprises, des fusions et acquisitions, et des relations gouvernementales, lesquels domaines sont tous essentiels à l'accomplissement d'un désir grandissant de la Chine : l'expansion à l'étranger, notamment au Canada.

L'équipe de professionnels du cabinet fournit en outre une expertise approfondie quant aux différences sociales,

culturelles et juridiques qui existent entre le Canada et la Chine. La compréhension de ces différences est un aspect incontournable à la réalisation du commerce et de l'investissement bilatéraux avec la Chine.

« L'ouverture d'un bureau à Beijing reflète l'évolution rapide de notre économie mondiale, affirme Clark M. Roberts, représentant principal du bureau de Beijing. Étant l'un des plus grands cabinets d'avocats du Canada, nous avons la responsabilité envers nos clients de demeurer un chef de file en matière de tendances économiques mondiales, et nous croyons que notre bureau à Beijing renforce notre capacité d'ouverture sur le marché d'une ville qui façonne de plus en plus notre avenir économique à l'échelle mondiale. »

M^e Luc Carbonneau
AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

Perrin Beatty ravi de la visite du secrétaire général

La Chambre de commerce du Canada est ravie d'apprendre que M. Jason Fry, secrétaire général de la Cour d'arbitrage international de la Chambre de commerce internationale (ICC) est venu au Canada pour informer les avocats en arbitrage et les entreprises du pays des nouvelles règles d'arbitrage de l'ICC. M. Fry a présenté des exposés sur les nouvelles règles à Montréal le 21 septembre et à Toronto le 22 septembre.

L'ICC a lancé une version révisée de son Règlement d'arbitrage qui a pour but de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et des gouvernements qui s'adonnent au commerce et à l'investissement international. Le nouveau Règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2012.

« Je suis ravi que le secrétaire général de la Cour d'arbitrage international de l'ICC ait choisi de venir au Canada immédiatement après le lancement du nouveau Règlement pour présenter celui-ci aux avocats en arbitrage canadiens et aux gens d'affaires qui utilisent les services d'arbitrage avant son entrée en vigueur », déclare Perrin Beatty, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada. « L'arbitrage est souvent la seule option pratique pour régler les différends commerciaux qui ne peuvent être réglés à l'amiable. Les nouvelles règles faciliteront le commerce et l'investissement internationaux qui revêtent tant d'importance pour le Canada. »

Gerry Ghikas, c. r., président du comité d'arbitrage international d'ICC Canada et associé au cabinet

Borden Ladner Gervais LLP à Vancouver, affirme : « L'utilisation de l'arbitrage par les entreprises canadiennes pour régler les différends commerciaux internationaux augmente à mesure que ces entreprises investissent et négocient à l'échelle internationale. Les nouvelles règles de l'ICC répondent à la complexité croissante des transactions commerciales d'aujourd'hui, aux contraintes liées aux différends mettant en cause des états et aux impératifs de rapidité et de rentabilité. »

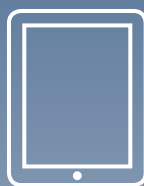
Approuvées en juin par le Conseil mondial de l'ICC, les ajouts aux règles comprennent des dispositions sur les différends qui impliquent plusieurs contrats et parties, des procédures révisées de gestion des affaires, la nomination d'un arbitre d'urgence pour ordonner des mesures immédiates ainsi que des modifications destinées à faciliter le traitement des différends survenant dans le cadre de traités d'investissement et d'accords de libre-échange.

En réponse à la demande croissante de démarches plus holistiques à l'égard des techniques de règlement des différends, le nouveau Règlement est publié dans une brochure qui inclut également le Règlement ADR de l'ICC, lequel prévoit une médiation et d'autres mesures qui permettent aux parties de résoudre leurs différends à l'amiable. Les deux ensembles de règles définissent un cadre institutionnel structuré visant à assurer la transparence, l'efficacité et l'équité du processus de règlement des différends tout en offrant aux parties la possibilité de choisir entre les nombreux aspects de la procédure.

LE MONDE
J U R I D I Q U E

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

sur Facebook et iPad



Le magazine Le Monde Juridique est disponible via iPad à l'adresse :
www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
et Facebook : Magazine Le Monde Juridique.

Vous pouvez suivre l'actualité juridique diffusée par Le Monde Juridique
entre chaque numéro 24 heures par jour et sept jours par semaine.

Vous pouvez alimenter ce site de vos nouvelles courtes avec photos.
Même de courts vidéos sont bienvenus sur notre nouveau site. Il n'est nullement nécessaire
d'être «ami» ou «membre» pour faire part de vos actualités.
Un seul clic sur le web à notre adresse web pour nous joindre.
Nous transmettre vos actualités à agmonde@videotron.ca et vous les retrouverez par la suite
sur Facebook sur le site du «Magazine Le Monde Juridique».

Nous devons toutefois effectuer une certaine sélection de l'information transmise -comme
dans le magazine- faire «l'édition» des textes. Vous trouverez cependant la substance des
informations communiquées.

Nous acceptons vos annonces publicitaires dont la durée d'exposition sur notre site selon
entente sera d'un mois complet. Communiquer avec nous à l'adresse mentionnée ci-haut ou
au 514-353-3549 pour obtenir les tarifs.

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **15 891 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **35 907 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre **NOUVELLE** garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 22 février 2011. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.